

Gestion Forestière

RNCP38352 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21042
Code(s) ROME	A1301, K1802, A1204, A1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 24 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION ECOLE CH CHEVILLOTTE LE NIVO	777566670 00017	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION ST LOUIS POISSY	775672405 00021	Former et organiser l'évaluation
ASS RESPONSABLE ETS D'ENSEIGNEMENT DE L INSTITUTION ST JOSEPHDE MESNIERES	529817546 00011	Former et organiser l'évaluation
ENIL LYCEE AGRICOLE	191500370 00017	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU LOIRET	194500948 00048	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA HAUTE CORREZE	191900877 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	198810707 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE Digne - CARMEJANE	190400564 00018	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	130026222 00013	Former et organiser l'évaluation
ISETA - ECA	776603060 00026	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 24 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38352-gestion-forestiere/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La forêt en France métropolitaine représente une surface de 17 millions d'hectares soit 31% du territoire. Cette surface augmente de 0.7% par an depuis 1985. Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales et les autres forêts publiques, essentiellement des forêts communales. Les forêts publiques sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

La forêt assume de nombreuses fonctions environnementales et sociales : préservation de la qualité de l'air et de l'eau, de la biodiversité et des paysages, chasse, promenade et autres activités récréatives. La forêt française à travers la production de bois permet de restreindre les dépenses énergétiques et diminue les émissions de CO₂.

De plus les forêts ont une fonction lucrative avec la récolte de bois. Sur cette récolte, la part de bois d'œuvre (grumes pour le sciage et le placage) est de 51%, celle du bois industrie (bois de trituration, poteaux, piquets, palettes...) de 28% et celle du bois énergie (bois de chauffage, charbon de bois) de 21%.

La forêt demeure partiellement exploitée : seule la moitié de son accroissement annuel est récoltée. Si le tiers des surfaces de forêt est difficile à exploiter en raison du relief, une gestion dynamique des forêts se heurte à de nombreux autres freins : un tiers seulement de la forêt privée (74 % de la forêt) applique des engagements de gestion durable ; les pratiques de vente du bois ne permettent pas aux industriels de sécuriser suffisamment leurs approvisionnements.

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien supérieur en «gestion forestière» exerce, selon son statut et la structure qui l'emploie différentes activités :

- La conception de projets forestiers : réalisation de diagnostics de territoire, définition des objectifs et des moyens nécessaires à des projets de gestion forestière
- le suivi de plan de gestion et de plan d'actions : assure le suivi de la mise en oeuvre des projets, identifie les dysfonctionnements dans la mise en oeuvre des projets et des plans d'actions ou de plan de gestion et propose des mesures correctives, vérification de la conformité des réalisations par rapport aux projets à mettre en oeuvre (plans de gestion, contrats ou conventions de travaux...)
- la valorisation de la ressource forestière : réalisation du martelage, cubage du bois, estimation de la qualité du bois, négociation des contrats, estimation des peuplements et gestion des stocks...
- la gestion des chantiers forestiers : assurer la mise en sécurité des chantiers et des personnels, coordination des activités des salariés et des intervenants extérieurs, organisation des activités liées à des travaux sylvicoles...
- la gestion des équipements, du matériels et des infrastructures : gestion des investissements, de la disponibilité des matériels et des équipements et du suivi de l'entretien ou de la remise en état des infrastructures...
- la gestion technique et économique des actions et des travaux : évaluation du coût des interventions et du budget, définition des tableaux de bord de suivi, y compris le suivi des engagements d'approvisionnement d'unités de production...
- la protection des espaces forestiers et des milieux naturels : coordination des acteurs impliqués dans les travaux et les projets de préservation des milieux, actions de contrôle et de police forestière conformément à la réglementation, gestion des opérations de contrôle de la faune...
- le conseil et la mise en oeuvre d'expérimentations auprès des propriétaires forestiers
- la gestion des ressources humaines et le fonctionnement de l'entreprise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées par le diplôme sont :

- la réalisation de diagnostics au sein d'un écosystème forestier
- l'élaboration d'un projet forestier
- la valorisation de la ressource
- la gestion des chantiers
- l'accompagnement des acteurs d'un projet forestier

Blocs de compétences

RNCP38352BC01 — S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

LISTE DE COMPÉTENCES

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Se situer dans des questions de société
- Argumenter un point de vue dans un débat de société

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un écrit.

RNCP38352BC02 — Construire son projet personnel et professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Conduire un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38352BC03 — Communiquer dans des situations et des contextes variés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- Communiquer en langue étrangère
- Communiquer avec des moyens adaptés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38352BC04 — Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Caractériser le potentiel de l'espace forestier
- Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic
- Produire un diagnostic de synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38352BC05 — Gérer des chantiers forestiers

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choisir les stratégies d'intervention
- Organiser les chantiers
- Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en oeuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral s'appuyant sur un dossier produit par le candidat.

RNCP38352BC06 — Élaborer un document de gestion durable forestier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser un bilan de la gestion antérieure
- Définir les objectifs de gestion
- Concevoir des itinéraires sylvicoles
- Élaborer les documents de gestion

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en oeuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral s'appuyant sur un dossier produit par le candidat.

RNCP38352BC07 — Valoriser la ressource d'une unité de gestion

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer le martelage, la désignation
- Choisir des modes de vente de bois
- Cuber, classer, estimer.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en oeuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral et d'une pratique.

RNCP38352BC08 — Accompagner les acteurs d'un projet forestier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial
- Apporter conseil et appui technique
- Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en oeuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe

pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral s'appuyant sur un dossier produit par le candidat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La filière forêt-bois compte près de 440 000 emplois, dont environ 35 400 sont directement liés aux travaux en forêt (sylviculture, exploitation forestière). L'Office National des Forêts employant près du tiers des effectifs de l'amont forestier. Les coopératives forestières, l'ONF, le CRPF, les collectivités territoriales, les parcs naturels régionaux ou parcs nationaux sont des structures pouvant réaliser des activités de gestion et de conseil, mais aussi pour certains des travaux d'exploitation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le emplois accessibles aux titulaires du BTSA Gestion forestière sont principalement :

- Agent de valorisation-Chef de valorisation
- Acheteur de bois
- Chef de secteur
- Technicien forestier
- Technicien forestier exploitation et vente des bois,
- Technicien forestier gestion et sylviculture
- Technicien d'essais
- Chargé de production bois ou sylviculture
- Commis de coupe
- Technico-commercial
- Technicien conseiller
- Chef de projet aménagement
- Chef de projet complexe
- Responsable d'exploitation
- Responsable biomasse
- Gestionnaire forestier professionnel
- Expert forestier

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 353 €

Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 812
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	26 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation en voie scolaire ou en apprentissage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le président du jury de chaque spécialité est un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Il est nommé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Il est assisté par des présidents-adjoints nommés par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Le jury est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés sous contrat justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs ou de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 150 €
Selon la branche	7 200 € – 8 574 €

Prise en charge	Branches concernées
8 150 €	Valeur par défaut · 205 branches
8 574 €	CPN de la branche du Travail mécanique du bois, scieries, négoce et importation des bois, CPNE de l'agriculture, CPNEF inter-secteurs papier carton, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
8 234 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 000 €	CPNE de l'immobilier
7 200 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP15673

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/diplomes/secontaire/btsa/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38352/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	4
Régions couvertes	4
Prix indicatif	3 376 € – 21 624 €
Durée	608 – 1770 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	21
Organismes gestionnaires (CFA)	19
Organismes formateurs	19
Régions couvertes	12
Départements couverts	19
Organismes certifiés Qualiopi	19

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	46
Parcours menés à terme	13
Taux d'achèvement	28 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	49
Montant total engagé	321 055 €
Coût moyen par dossier	6 552 €
Durée moyenne	1053 h
Période	09/2024 – 08/2026
France compétences	53 %
Reste à charge titulaire	24 %
France Travail	20 %
Régions	2 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.